



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

CCAS DE MORMOIRON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 21/03/2025

Délibération n° 2025_008

Date de convocation : 17/03/2025

Membres en exercice : 13

Votants : 13

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Président certifie le caractère
exécutoire de la présente décision.

Acte publié le : 10 - 04 - 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
L'an DEUX MILLE VINGT CINQ et le VINGT UN MARS à 19 Heures,
le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
à Mormoiron, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence
de Monsieur Bernard LE DILY :

Présents : LE DILY Bernard, GABRIELLI Nathalie, ZAGRA Christophe,
GAILHAC Elsa, CARTOUX Marie-Paule, CHAVADA Patrick, PENE
Audrey, ROSA Gil, ROUX Jean-Paul, GUYOTOT Mireille, MARTIN
Lionel

Procurations : LEDEZ Benoit pouvoir à MARTIN Lionel,
KRISTIANSEN Lene pouvoir à GABRIELLI Nathalie

Secrétaire : Christophe ZAGRA

Administration Générale / Règlement intérieur du CCAS

Monsieur Le Président précise que Le Centre Communal d'Action Sociale conformément aux articles L.123-4 à L.123-9 et R.123-1 à R.123-26 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF). Conformément à l'article L.123-6 du CASF, Le CCAS est un établissement public administratif communal. L'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

Le projet de règlement préalablement transmis avec la convocation du Conseil dispose notamment :

- Des missions obligatoires et des missions facultatives du CCAS,
- De l'organisation des réunions du conseil d'administration,
- De la tenue des séances du Conseil d'Administration etc...

Le conseil d'administration ayant ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ADOPTE le projet de règlement intérieur ci-après annexé

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé au registre les membres présents,

Le secrétaire : Christophe ZAGRA

Le Président

Bernard LE DILY